

58^e RAPPORT ANNUEL
DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO
S.A.
A
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 AVRIL 2006

Table des matières

Administration et Contrôle

Intégration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A.
dans le Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena

Rapport de Gestion 2005 et Perspectives 2006

Règles d'évaluation concernant les principaux
Postes du bilan au 31.12.2005

Délibérations du Conseil d'Administration
relatives au Bilan au 31.12.2005

Délibérations de l'Assemblée Générale
des Actionnaires du 27.04.2006

Rapport des Réviseurs
sur les comptes annuels

Comptes annuels
et annexes

Administration et Contrôle

Conseil d'Administration

<i>Président</i>	Primo	Brioni
<i>Vice-Président</i>	Maurizio	Bigazzi
<i>Administrateurs</i>	Bortolomeo	Bettoni
	Paolo	Braccini
	Marco	Buriani (*)
	Antonio	Degortes
	Renzo	Francini (**)
	Luigi	Macchiola
	Stefano	Neri
	Marco	Paglalunga
	Giuseppe	Scarpelli (***)

Comité de Direction

<i>Président</i>	Luigi	Macchiola
<i>Membres</i>	Paolo	Braccini
	Marco	Buriani (*)
	Renzo	Francini (**)
	Giuseppe	Scarpelli (***)

Comité d'Audit

<i>Coordinateur</i>	Maurizio	Bigazzi
<i>Membres</i>	Antonio	Degortes
	Stefano	Neri
	Marco	Paglalunga

Contrôle

Commissaire Ernst & Young - Réviseurs d'entreprises S.C.C. (b 160)
Représentée par Jean-Pierre **Romont**, associé

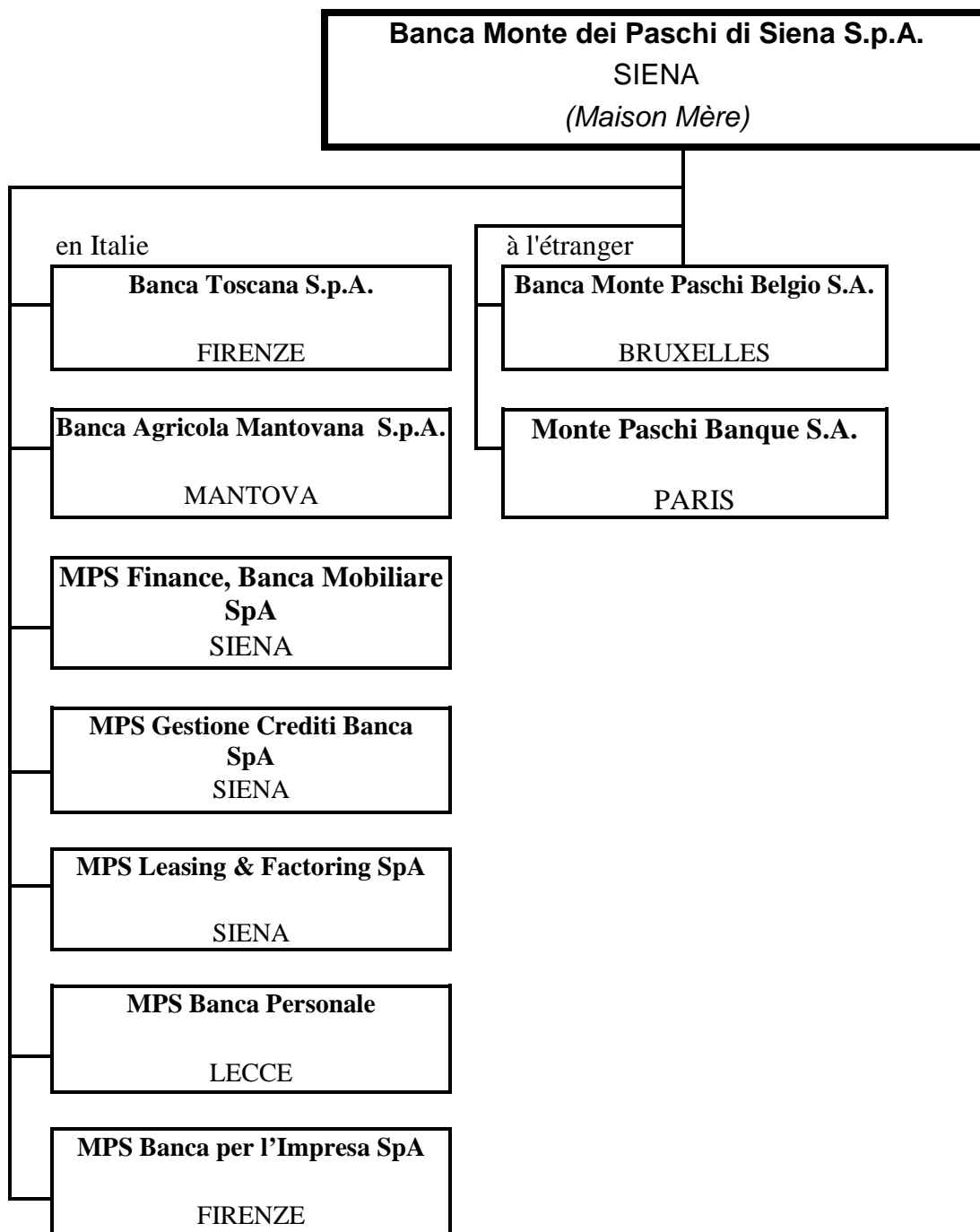
Direction

<i>Directeur Général</i>	Luigi	Macchiola
<i>Directeur Général Adjoint</i>	Renzo	Francini (**)
<i>Directeur Général Adjoint</i>	Giuseppe	Scarpelli (***)
<i>Sous-Directeur</i>	Alain	Cools
<i>Membre de Direction – Division Administrative</i>	Dino	Albanese (****)
<i>Membre de Direction – Division Crédits</i>	Marco	Buriani (*)
<i>Responsable Coordination Commerciale Retail</i>	Mauro	Rusca

(*) à partir du 22 juin 2005 (**) jusqu'au 21 avril 2005

(***) à partir du 21 avril 2005 (****) à partir du 22 juin 2005

Le Groupe Bancaire M.P.S. (*Monte dei Paschi di Siena*)



Intégration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. dans le Groupe Bancaire Monte Dei Paschi di Siena

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. fait partie, depuis 1992, du Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena, dont le « chef de file » est la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, une des plus anciennes institutions de crédit du monde, fondée à Sienne dans le lointain 1472.

En 1995, la Banca Monte dei Paschi di Siena a modifié son statut juridique d'Institution de Crédit de Droit Public en devenant une Société Anonyme suivant les termes de la « Legge Amato » du 2.8.1990. Suite à cette transformation, l'entière du capital social de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA est détenu par la Fondation Monte dei Paschi di Siena jusqu'en juillet 1999 date à laquelle 27,12 % des actions ont été placées sur le marché boursier par l'intermédiaire d'une offre publique de vente et de souscription d'une augmentation de capital. La Direction Générale de la Banque est restée à Sienne où se trouve également le siège de la Fondation, qui détient actuellement 49 % des droits de vote et la majorité absolue du capital social global. Les actions de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA sont actuellement cotées à la Bourse des Valeurs de Milan.

La structure du Groupe Monte dei Paschi di Siena, dont les objectifs stratégiques sont orientés vers une expansion graduelle mais constante, comprend - outre les Banques reprises dans le tableau précédent - également de nombreuses autres sociétés importantes opérant dans les services collatéraux et fonctionnels de l'activité Bancaire tels que la gestion de l'épargne, l'Intermédiation mobilière, particulièrement active dans les services on-line, les Assurances et la Collecte d'Impôts.

En Italie, le Groupe Bancaire peut compter sur plus de 1800 guichets, environ 27.000 employés et un réseau de plus de 1.500 promoteurs financiers répartis sur tout le territoire national. Il s'agit du premier groupe bancaire d'Italie centrale où, dans la région Toscane, il détient une part de marché de plus de 30 %.

Sur le reste du territoire Européen, le Groupe Monte dei Paschi di Siena est présent, entre autres, avec 2 Banques de Droit local présentes en France et en Belgique. Le réseau étranger est complété par les « Branch » du chef de file, la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, opérationnelles à Londres, Francfort et Madrid.

D'autres « Branch », présentes à New York, Singapour et Hong Kong, avec 7 Bureaux de Représentation à Moscou, Le Caire, Tunis, Istanbul, Pekin, Shangai et Alger, assurent une opérativité intercontinentale 24 heures sur 24.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A., ayant son siège social à Bruxelles, est bien intégrée dans la stratégie du Groupe Monte dei Paschi di Siena qui, depuis longtemps, est attentif à l'Europe et au marché unique avec comme objectif prioritaire d'améliorer sa compétitivité et sa rentabilité en renforçant les synergies tant relatives à l'organisation qu'au domaine commercial.

Actuellement, l'actionnariat de la Banque se compose comme suit :

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA:	77,70%
Banca Toscana SpA:	22,45%

La présence de la Banque sur le territoire belge remonte à 1947.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. est bien connue et insérée dans les secteurs d'activité afférents à la récolte des dépôts, à l'octroi de crédits aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'à la prestation de services surtout à l'égard des nombreuses familles d'origine italienne et des fonctionnaires des institutions internationales établies dans le Pays.

Rapport d'activités 2005 et perspectives 2006

Rapport de Gestion 2005

Conjoncture internationale

Dans le prolongement de 2004, l'économie mondiale a témoigné en 2005 de signes de robustesse davantage marqués il est vrai en Extrême-Orient et aux Etats-Unis. Quant à la Vieille Europe, elle ne doit, de son côté, son salut que par la bonne tenue de ses exportations.

La Chine a continué à connaître une insolente croissance imputable principalement à la faiblesse du coût de la main d'œuvre locale qui a contribué à rendre leurs produits particulièrement attractifs à l'étranger acquérant de la sorte d'importantes parts de marché. Cette dynamique a amené certains pays à devoir adopter des mesures pour protéger leurs industries domestiques. L'exemple du textile est assez révélateur à cet égard puisque tant l'Union européenne que les Etats-Unis ont dû se résigner à imposer pour une période transitoire des quotas à l'importation de ces produits. Par ailleurs, la Chine est en voie de devenir incontestablement une puissance économique de premier plan menaçant d'ores et déjà le leadership de certaines économies d'Europe occidentale telles la France et la Grande-Bretagne. Disposant d'une abondante main d'œuvre et d'un vaste potentiel de croissance interne en terme de consommation, le pays a réussi par ailleurs à attirer de nombreux investisseurs occidentaux soucieux de participer au développement de cet important marché de plus d'un milliard de consommateurs potentiels.

Les Etats-Unis ont également connu un développement soutenu de leur économie ce qui a amené la banque centrale à devoir augmenter graduellement et sans interruption le niveau de son taux central afin de contrer toute surchauffe notamment sur le terrain de la survenance d'une éventuelle bulle immobilière. Cette politique initialisée par Alan Greenspan semble avoir porté ses fruits à ce jour. Toutefois, l'expansion qu'a connue le pays s'est en grande partie réalisée au détriment d'un fort endettement aussi bien des ménages que des autorités fédérales. Ainsi, le déficit du budget de l'état et celui du commerce extérieur se sont fortement creusés en 2005. Ces deux déséquilibres fondamentaux s'ils devaient se poursuivre pourraient constituer un frein à la poursuite de l'expansion de l'économie du pays mais également perturber l'économie internationale.

Le Japon n'est pas resté en reste comme en témoigne la performance exceptionnelle qu'a enregistré l'indice boursier, le Nikkei. Plongé dans la déflation depuis de nombreuses années, des signes laissent entrevoir que le pays du Soleil levant devrait pouvoir en sortir prochainement.

L'Union européenne a constitué le maillon faible de la dynamique commerciale internationale avec un taux de croissance du produit intérieur brut limité à 1,4 % (2,1 % en 2004). Malgré le maintien du loyer de l'argent à un niveau historiquement bas, la consommation interne des

ménages est demeurée particulièrement atone. Seules les exportations ont permis au Vieux continent d'éviter durant le 1^{er} semestre de l'année de tomber en récession. L'Europe semble par ailleurs toujours éprouver des difficultés à s'adapter aux nouvelles conditions du marché dictées par la mondialisation de l'économie. Les délocalisations d'entreprises que ce soit en direction des 10 nouveaux pays membres qui ont adhéré à l'Union européenne que vers l'Asie constituent un des signes manifestes du « malaise » rencontré par de grands acteurs économiques européens.

Conjoncture au niveau des établissements de crédit

Le secteur financier a affiché dans son ensemble une santé particulièrement remarquable comme en témoigne le niveau de leurs résultats en forte hausse respect à l'année 2004. D'une manière générale, la croissance a été tirée par la faiblesse des provisions sur risques de crédits, la bonne santé des marchés boursiers ainsi que par une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

Tout au long de l'année, on a pu assister de par le monde à la reprise du processus de fusions et d'acquisitions. Au Japon, les deux premières banques ont donné naissance au 1^{er} groupe mondial. En Europe, les achats ont généralement été réalisés par des institutions financières qui visaient surtout à poursuivre leur expansion mais aussi à diversifier leurs sources de revenus en se portant acquéreuses de banques situées principalement dans les pays d'Europe de l'Est voire au delà en Turquie, soit dans des régions qui présentent encore un fort potentiel de croissance interne. Le secteur bancaire belge a participé activement dans ledit processus. De surcroît, des acquisitions ont pu être constatées entre entités établies en Europe occidentale même. Ainsi, pour la première fois dans son histoire, l'Italie a vu un établissement financier passé sous pavillon étranger. Le processus de consolidation dans l'Union européenne devrait encore se poursuivre dans les prochaines années.

Conjoncture au niveau de la Banca Monte Paschi Belgio S.A.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. a poursuivi tout au long de 2005 son important programme de rénovation entamée l'année précédente. Ainsi, elle a focalisé son attention sur l'indispensable recentrage de ses activités sur le terrain domestique en accordant un intérêt tout particulier au développement des relations qu'elle entretient avec le monde des entreprises et celui des particuliers. L'ouverture programmée d'un réseau de plusieurs agences - les deux premières ayant été inaugurées durant la présente année - entre dans cette logique d'expansion. Par ailleurs, pour mener à bien son projet, les dirigeants de la banque ont continué à accorder une attention appropriée à la gestion des ressources humaines. A côté de programmes spécifiques visant à accroître le niveau de compétences professionnelles de son personnel et d'appartenance à une nouvelle culture d'entreprise, la banque a renforcé ses effectifs de 6 unités à 91 collaborateurs en s'entourant de nouveaux jeunes lesquels sont venus renforcer la division commerciale.

Les activités

Retail Banking

Les relations entretenues avec le segment des particuliers a connu en 2005 une évolution plutôt favorable. Ainsi, au niveau des données patrimoniales, les *crédits consentis* se sont affichés en hausse de 71 % à € 30,9 millions suite au succès rencontré sur le terrain de la vente du produit

« Prêts hypothécaires ». Si la *récolte directe* s'est tassée en l'espace de douze mois de quelque **6,8 %** à **€211,5 millions**, les *fonds sous administration* ont connu durant le même laps de temps une croissance de l'ordre de **32,4 %** à **€108,4 millions**. L'accroissement de la récolte indirecte est étroitement liée à la faiblesse de la rémunération des produits d'épargne standard qui a eu pour effet de voir une partie de notre clientèle se tourner vers des placements davantage rémunérateurs.

Evolution de la récolte par nature

(Données exprimées en millions de €)

	31/12/05	31/12/04	Variations	
Récoltes directes	211,5	226,9	-15,5	-6,8%
Récoltes indirectes	108,4	81,9	26,6	32,4%
<i>Soit :</i>				
- Valeurs mobilières	94,0	69,5	24,5	35,3%
- Bons d'assurance	14,4	12,4	2,1	16,6%
Récoltes totales	319,9	308,8	11,1	3,6%

En 2005, l'activité d'intermédiation en valeurs mobilières traitée pour le compte des particuliers a été soutenue affichant des flux absolus proches de **€80,0 millions**, soit une augmentation de près de **25 %** respect à leur niveau de 2004 ce qui a contribué positivement au compte économique de la période (Voir Infra).

Par ailleurs, le segment du Retail banking a amélioré sa rentabilité d'une année à l'autre de quelque **16,5 %**. Ce niveau de performance est particulièrement encourageant pour le futur et renforce la volonté affichée par la Banca Monte Paschi Belgio S.A. de se montrer encore davantage présente sur ce segment d'activité notamment par l'entremise de la poursuite du processus de développement d'un réseau d'agences de proximité.

Evolution de la rentabilité par activités

(Données exprimées en milliers de €)

	2005	2004	Variations	
Marge financière	1.386	1.121	265	23,7%
<i>Soit :</i>				
- Remplois	325	313	12	3,8%
- Récoltes	1.061	808	253	31,4%
Revenus des services	837	788	49	6,2%
<i>Dont :</i>				
Opérations titres	461	399	62	15,5%
Marge d'intermédiation	2.223	1.909	314	16,5%

Corporate Banking

La politique menée tout au long de l'année au niveau du département « Entreprises » a visé d'une part à intensifier les relations commerciales entretenues avec la clientèle existante et, d'autre part, à accroître la base de clients avec une attention toute particulière portée vers le monde des P.M.E. Sur le plan de la gestion des risques, le système de suivi en place s'est montré efficace comme en atteste l'absence de défaillances survenues durant le présent exercice. En terme de volumes, les **crédits consentis** - en ce y compris les crédits d'engagements - ont connu une croissance de l'ordre de **5,4 %** pour s'établir à **€375,5 millions**. Pour le financement de ses actifs, la banque a privilégié en 2005 **la récolte émanant des sociétés** au détriment de la récolte interbancaire de sorte que leur niveau est passé en l'espace de 12 mois de **€241,1 millions** à **€570,0 millions**.

Evolution des données patrimoniales

(Données exprimées en millions de €)

	31/12/05	31/12/04	Variations	
Crédits	375,5	356,2	19	5,4%
<i>Soit :</i>				
- Directs	320,5	293,5	27,0	9,2%
- Indirects (avals)	54,9	62,7	-7,8	-12,4%
Récoltes	583,2	248,6	335	134,6%
<i>Soit :</i>				
- Directes	570,0	241,1	329,0	136,4%
- Indirectes (titres)	13,2	7,5	5,7	76,1%

Sur le plan de la rentabilité, si les revenus dégagés dans le cadre des services ont connu une croissance notable de **30,9 %**, ceux dégagés dans le cadre de l'intermédiation des capitaux se sont de leur côté contractés d'une année à l'autre de **14,0 %**. Le repli sensible des revenus d'intérêts est à mettre exclusivement en relation avec l'érosion des marges dégagées dans le cadre de l'activité de crédit imputable pour partie, à l'amélioration qualitative du portefeuille de créances initialisée dans le courant du 1^{er} semestre 2004, pour partie, au climat de forte concurrence opposant les divers intervenants de la place financière belge. De fait, les spreads n'ont cessé de se réduire au fil du temps, soit de **125 points de base** au début 2004 à **107 points de base** fin décembre de la même année à **76 points de base** à fin décembre 2005.

Evolution de la rentabilité par activités

(Données exprimées en milliers de €)

	2005	2004	Variations	
Marge financière	3.689	4.290	-601	-14,0%
<i>Soit :</i>				
- Remplois	2.730	3.728	-998	-26,8%
- Récoltes	959	562	398	70,8%
Revenus des services	2.293	1.753	541	30,9%
<i>Dont :</i>				
- Opérations de paiement	685	516	169	32,7%
- Opérations de change	499	103	396	384,1%
Marge d'intermédiation	5.982	6.042	-60	-1,0%

International loans

La banque s'est montrée peu présente sur le marché des crédits internationaux. Aussi, les seules nouvelles positions acquises l'ont été pour l'essentiel dans le cadre de prises de participations dans des opérations initialisées par le Groupe MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

Activité en titres pour compte propre

La détention d'un portefeuille obligataire ne figurant pas parmi les axes de développement de la Banca Monte Paschi Belgio S.A., le seul fait marquant à relever pour la période a reposé sur la constitution d'un portefeuille titres immobilisés composés exclusivement de positions d'émetteurs publics.

Recouvrements de crédits enlisés

A l'image de l'exercice social 2004, la banque a veillé à optimiser le niveau de récupérations de créances logées dans les portefeuilles contentieux et pré-contentieux. Sur ce point, les résultats obtenus ont dépassé de loin les attentes les plus optimistes. Ainsi, la seule cession d'un important crédit en souffrance a permis non seulement de réduire de manière non négligeable l'exposition globale brute mais également de procéder à de substantielles reprises de réductions de valeur excédentaires.

Evolution annuelle des portefeuilles contentieux et pré-contentieux

(Données exprimées en millions de €)

Portefeuilles	31/12/2005 (*)	31/12/2004	Variations	
Contentieux				
Montants nominaux	88,06	103,15	-15,09	-14,6%
Réductions de valeur	85,06	98,53	-13,47	-13,7%
Expositions nettes	3,00	4,62	-1,63	-35,2%
Taux de couverture	96,6%	95,5%		1,1%
Pré-contentieux				
Montants nominaux	4,64	9,31	-4,68	-50,2%
Réductions de valeur	1,00	1,93	-0,94	-48,5%
Expositions nettes	3,64	7,38	-3,74	-50,7%
Taux de couverture	21,5%	20,8%		0,7%

(*) Compte tenu de la cession effective d'une créance début janvier 2006.

Données patrimoniales

Respect à la situation qui prévalait à la clôture de l'exercice social 2004, le pied du bilan a connu durant la période écoulée une croissance de **23,5 %** pour s'établir à **€1.042,2 millions**. En ce qui concerne les investissements, alors que les *crédits consentis à la clientèle* qu'ils soient de nature commerciale ou financière ont enregistré une hausse de **30,9 %** pour en porter le niveau à **€ 531,7 millions**, le *portefeuille en valeurs mobilières* a, conformément aux orientations du Business Plan 2004 / 2006, continué à refluer pour s'établir à **€321,5 millions (- 11,8 %)**. Quant

aux *prêts interbancaires*, ils ont vu leur encours croître de quelque **€ 116,5 millions** à **€ 175,2 millions** (+ **198,3 %**). Côté sources de financement, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. a privilégié la *récolte émanant de la clientèle* (**€ 833,0 millions** , + **68,6 %**) au détriment des *fonds recueillis auprès des établissements de crédit* (**€ 120,9 millions** , - **55,6 %**).

1. Evolution des crédits

(Données exprimées en millions de €)

Segmentation des Crédits	31/12/2005			31/12/2004						
	Belgique		Etranger	Total	Belgique		Etranger	Total		
A la clientèle	442,119	72,1%	171,257	27,9%	613,376	352,176	68,5%	161,927	31,5%	514,102
- Activité commerciale	377,630	89,1%	46,058	10,9%	423,688	305,620	89,1%	37,500	10,9%	343,120
- Activité financière	40,393	37,4%	67,589	62,6%	107,982	46,556	73,8%	16,565	26,2%	63,121
- Activité titres	24,096	29,5%	57,610	70,5%	81,706	-	0,0%	107,861	100,0%	107,861
Au secteur bancaire	24,435	8,3%	268,396	91,7%	292,831	4,833	2,1%	221,969	97,9%	226,802
- Activité commerciale	24,435	14,0%	150,140	86,0%	174,574	4,833	8,5%	52,017	91,5%	56,851
- Activité financière	-	0,0%	0,625	100,0%	0,625	-	0,0%	1,875	100,0%	1,875
- Activité titres	-	0,0%	117,632	100,0%	117,632	-	0,0%	168,076	100,0%	168,076
Au secteur public	10,449	8,6%	111,739	91,4%	122,188	5,241	5,9%	83,209	94,1%	88,450
Total des crédits consentis	477,002	46,4%	551,392	53,6%	1.028,395	362,250	43,7%	467,104	56,3%	829,355

Commentaires

De la situation figurant ci-dessus, les enseignements suivants peuvent être tirés :

- Les **crédits consentis à la clientèle** - en ce y compris ceux octroyés sous la forme de papiers obligataires - se sont accrus sur une année de quelque **19,3 %** à **€ 613,4 millions**. Cette évolution favorable est à mettre principalement sur le compte des *activités à caractère purement commercial* et dans une mesure moindre sur le compte des *opérations internationales*. Les *premières* totalisent désormais un volume de crédits de **€ 423,7 millions** en croissance de **23,5 %** respect à son niveau de fin 2004. Les *secondes* sont passées de **€ 63,1 millions** à **€ 108,0 millions** suite essentiellement à deux importantes sous-participations prises dans des crédits initialisés par notre Maison Mère. Quant à *l'encours en valeurs mobilières*, il a reflué de quelque **€ 26,2 millions** (- **24,2 %**) à **€ 81,7 millions**. Sur ce dernier point, il y a toutefois lieu de préciser que les expositions détenues sur des sociétés étrangères se sont considérablement réduites conformément au Business Plan 2004 /2006. Ils ne s'élèvent désormais plus qu'à **€ 57,6 millions** contre **€ 107,9 millions** un an plus tôt. Par contre, un contexte d'excédents de liquidités a amené la banque à acquérir des *commercial papers* domestiques à hauteur de **€ 24,1 millions**.

Sur le plan de la gestion des risques, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. a retenu parmi ses priorités de chercher à réduire progressivement :

- la concentration de ses expositions de risques sur une même contrepartie. Le développement escompté de l'activité commerciale devrait contribuer à moyen terme à atteindre l'objectif assigné.

(Données exprimées en millions de €)

	31 décembre 2005		31 décembre 2004		31 décembre 2003	
Nombres de positions	Montants	%	Montants	%	Montants	%
10ièmes positions	224	42%	159	39%	167	34%
30ièmes positions	349	66%	255	63%	301	60%
50ièmes positions	399	75%	301	74%	363	73%
Totaux des crédits	532	100%	406	100%	499	100%

- le nombre des lignes de crédits - facilités de caisse incluses - dont la taille excède 10 % des capitaux propres équivalent à près de €5,0 millions (Base 2003).

(Données exprimées en millions de €)

	31 décembre 2005		31 décembre 2004		31 décembre 2003	
Tranches	N°	Montants	N°	Montants	N°	Montants
> €5,00	67	864	68	742	85	904
de €1,25 à €5,00	68	171	72	182	88	240
< €1,25	2.983	95	2.795	92	2.856	94
Totaux	3.118	1.130	2.935	1.015	3.029	1.238

- **Les crédits consentis aux banques** - dont les positions titres - ont augmenté de quelque **29,1 %** pour s'établir à **€292,8 millions**. L'accroissement de **€66,0 millions** porte exclusivement sur les dépôts interbancaires dont ceux réalisés dans le cadre :
 - du réemploi des liquidités recueillies en monnaies étrangères, principalement celles libellées en Dollars ,
 - du réemploi d'excédents de trésorerie en Euros placés au jour le jour sur le marché interbancaire des capitaux .

Quant au portefeuille en valeurs mobilières, à l'image des titres d'émetteurs corporate, leur encours s'est également réduit durant l'exercice écoulé, soit à hauteur de **€50,4 millions (- 30,0 %)**.

- **Les crédits consentis au secteur public** constitués pour l'essentiel de titres émis par l'Etat italien ont enregistré en 2005 une croissance de **38,1 %** à **€122,2 millions**. L'augmentation de **€33,7 millions** est imputable à la constitution d'un portefeuille immobilisé conformément à une mesure arrêtée lors d'un Comité A.L.M de la banque. Il a ainsi été procédé à l'achat de positions pour un encours nominal de **€30,0 millions** composées pour partie de titres à taux fixes (rendement actuariel moyen de 3,08 % pour une durée moyenne de 5,7 années), pour partie de titres à taux variables.

2. Evolution des sources de financement

Les **dettes envers la clientèle** ont vu leurs encours croître d'un exercice à l'autre de pas moins de **68,6 %** pour s'établir au 31 décembre 2005 à **€833,0 millions**. L'augmentation annuelle de **€338,9 millions** concerne exclusivement les dépôts émanant du monde des entreprises et plus particulièrement de sociétés assimilables à des quasi banques telles les centres de coordination. Le recours accru à cette dernière source de financement est notamment motivé par le souci de la

banque à rechercher à développer des relations diversifiées avec ce segment de clients. Cette orientation a eu pour effet indirect d'assister à une contraction conséquente des *dettes interbancaires* de l'ordre de **€ 151,3 millions**. Celles-ci s'élèvent désormais à **€ 120,9 millions** (- 55,6 %).

3. Evolution des capitaux et des fonds propres

Compte tenu du résultat de l'exercice de **€ 3,8 millions**, du transfert en réserves immunisées d'un montant de **€ 0,4 million** lié à la vente d'un de nos bâtiments de propriété et de l'absence de distribution de dividendes en 2005, le niveau des capitaux propres de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. s'en trouve de ce fait sensiblement renforcé à **€ 58,3 millions** (+ 7,9 %).

Quant aux fonds propres utiles, ils ont connu au terme de l'exercice social 2005 une croissance, respect à leur niveau de 2004, de l'ordre de **17 %** imputable pour l'essentiel à concurrence de :

- **€ 3,82 millions**, au résultat de l'exercice intégralement injecté en capitaux propres,
- **€ 7,25 millions**, à une dotation au Fonds pour risques bancaires généraux,
- **€ 0,80 million**, à une dotation au Fonds interne de sécurité, ...

A l'image de l'exercice antérieur, le Conseil d'Administration a pris option de ne pas distribuer en 2005 de dividendes à ses actionnaires préférant renforcer les moyens d'actions de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. afin de lui permette de faire face à son développement futur.

(Données exprimées en millions de €)

	31/12/03	31/12/04	31/12/05	
			Variation 2004	
Fonds propres au sens strict (Tier 1) (*)	40,402	56,455	67,919	20%
Fonds propres au sens large (Tier 2) (*)	54,402	70,955	83,219	17%
Tier one capital ratio	5,74%	8,97%	8,62%	
Total capital ratio	7,73%	11,27%	10,56%	
Rentabilité des capitaux investis (R.O.E.)	-	7,07%	7,00%	

(*) Après affectation du résultat de l'exercice 2005.

Données économiques

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. a clôturé l'exercice 2005 par un *bénéfice net* de **€ 3,815 millions** en hausse de **6,8 %** respect à son niveau de 2004. Le *bénéfice opérationnel* a enregistré une croissance de l'ordre de **13,8 %** à **€ 4,365 millions** grâce principalement à une plus-value dégagée dans le cadre de la réalisation d'un immeuble de propriété. Quant au *return on expenses*, il s'est affiché à **140,2 %** contre **138,8 %** un an plus tôt.

Revenus d'intérêts

Ils ont contribué au compte économique à hauteur de **€ 9,576 millions**. Leur repli de **8,8 %** par rapport à 2004 s'explique entre autres par la sensible contraction des marges dégagées dans le cadre de l'activité commerciale. De fait, alors que le volume moyen des crédits accordés a crû sur base annuelle de près de **17,6 %** pour s'établir à **€ 621,0 millions**, la rentabilité est passée d'une période à l'autre de **128 points de base** à **92 points de base**. L'origine du tassement est à mettre

principalement en relation, comme déjà évoqué plus haut, à l'amélioration qualitative du portefeuille crédits ainsi qu'à la concurrence opposant les différentes banques de la place belge.

(Données exprimées en millions de €)

	Exercice 2005		Exercice 2004		Variations 2005 // 2004	
	En % du total		En % du total			
Activité commerciale (*)	5,781	60,4%	6,851	65,3%	-1,070	-15,6%
Activité obligataire	3,138	32,8%	3,311	31,5%	-0,173	-5,2%
Autres activités	0,657	6,9%	0,334	3,2%	0,323	96,7%
Total des revenus d'intérêts	9,576	100,0%	10,496	100,0%	-0,920	-8,8%

(*) Incluse les opérations internationales clientèle.

Par ailleurs, bien que la détention d'un portefeuille obligataire ne figure pas parmi les axes de développement de notre institution comme en atteste la diminution des encours moyens (**€ 329,8 millions** en 2005 contre **€ 390,8 millions** en 2004), ce dernier a néanmoins contribué au résultat de l'exercice pour un montant estimé à **€ 3,138 millions** correspondant à **32,8 %** de l'ensemble des revenus d'intérêts engrangés.

Change

Dans le prolongement de la relance de la dynamique commerciale, les revenus dégagés dans le cadre de l'intermédiation des devises ont connu en 2005 une croissance particulièrement marquée en passant de **€ 193 milliers** fin 2004 à **€ 472 milliers** à la date de clôture du présent exercice social. La hausse est à mettre en grande partie en rapport avec l'augmentation en terme de volumes des opérations d'arbitrages réalisées pour le compte de notre clientèle des entreprises.

Commissions et autres revenus

Hors éléments exceptionnels, les commissions récurrentes générées par l'activité commerciale ont contribué au compte économique de l'exercice pour quelque **€ 3,330 millions** enregistrant une croissance annuelle de l'ordre de **12,7 %**. Le développement de relations diversifiées entretenues avec le monde des entreprises associé à un environnement boursier favorable sont à l'origine de la bonne tenue en 2005 des revenus des commissions.

Segmentation des commissions et autres revenus par nature

(Données exprimées en milliers de €)

Commissions	Exercice 2005	Exercice 2004	Variations 2005 // 2004	
Récurrentes	3.330	2.956	374	12,7%
<u>soit, sur :</u>				
- opérations de crédits	1.665	1.501	164	10,9%
- opérations de paiements	825	746	79	10,6%
- opérations titres clientèle	428	317	111	35,0%
- autres opérations	412	392	20	5,1%
Exceptionnelles	647	647	0	0,0%
<u>soit :</u>				
- produits et charges d'exercices antérieurs	87	369	-283	
- réalisations d'actifs immobilisés	670	66	604	
- autres produits et charges exceptionnels	-110	212	-321	
Total des commissions et autres revenus	3.977	3.603	374	10,4%

Pour ce qui à trait à l'exceptionnel de l'exercice sous revue, il y a lieu de mettre en évidence :

- la vente d'un bâtiment de propriété laquelle s'est réalisée moyennant l'enregistrement d'une plus-value de **€ 668 milliers**. Concernant ce dernier montant, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. a pris option d'en neutraliser l'impact sur le plan du compte économique de par une double dotation aux réserves immunisées et aux impôts différés et de le répartir dans le temps au même rythme que les amortissements sur investissements qui seront réalisés dans le cadre de l'acquisition en 2006 d'un nouvel outil informatique (Voir Perspectives 2006).
- la prise en charge par la banque des frais liés à l'achat de digipass offerts à nos abonnés à notre site P@schWeb et destinés à en sécuriser son utilisation pour l'ensemble des transactions réalisées par son entremise (Coût : **€ 112 milliers + TVA**).

Revenus de négociations de titres et dérivés pour compte propre

La contribution au résultat de 2005 de l'activité d'intermédiation de valeurs mobilières et celles sur dérivés s'est établie à **€ 219 milliers** laquelle trouve son origine dans une gestion dynamique du portefeuille d'investissement qui a amené à dégager des profits de l'ordre de **€ 242 milliers**.

Dépenses de fonctionnement

Dans leur globalité, elles se sont élevées à **€ 9,891 millions** affichant un repli de **4,3 %** respect à son niveau de 2004. Toutefois, si les *frais du personnel* ont reflué sur l'année de **13,5 %**, les *autres frais d'exploitation* ainsi que les *taxes* ont progressé de respectivement **25,6** et **15,4 %**.

Ventilation et évolution des frais généraux

(Données exprimées en milliers de €)

Types de frais	Exercice 2005	Exercice 2004	Variations 2005 // 2004	
Personnel	6.689	7.736	-1.047	-13,5%
Autres frais d'exploitation	2.552	2.032	520	25,6%
Impôts et taxes (Hors I.Soc.)	651	564	87	15,4%
Total des dépenses de fonctionnement	9.891	10.332	-441	-4,3%

Du fait des derniers impacts positifs liés à la restructuration initialisée fin 2003, *les dépenses en personnel* se sont établies en 2005 à quelque **€ 6,689 millions**, en retrait de quelque **€ 1,047 million** respect à 2004. Quant aux autres dépenses de fonctionnement et impôts et taxes, la croissance d'une année à l'autre de **23,4 %** à **€ 3,203 millions** trouve essentiellement son origine d'une part, dans les frais supportés dans le cadre de l'ouverture des deux premières agences de proximité, et d'autre part, dans un recours accru à la publicité.

Réductions de valeurs sur risques de crédits

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. a bénéficié tout au long de la présente année d'un contexte particulièrement favorable sur le front des risques de crédits. Ainsi, elle n'a pas eu à constater de défaillances de débiteurs ni de dégradations sur les positions sous surveillance spéciale. Ceci explique que le niveau des couvertures réalisées par prudence en 2005 n'a porté que sur un montant limité à **€ 344 milliers**. Par contre, dans le prolongement notamment de la cession d'une

importante position enlisée, notre structure a pu procéder à de substantielles reprises de réductions de valeurs devenues excédentaires à concurrence de **€8,182 millions**.

Fonds de prévoyance

Tirant parti de la conjoncture particulière évoquée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. a marqué son accord pour renforcer de manière significative le niveau de ses fonds de prévoyance. Ainsi, outre une dotation de **€7,250 millions** au *fonds pour risques bancaires généraux*, une alimentation au *Fonds interne de sécurité* a également été réalisée à hauteur de **€0,800 millions**.

Provisions pour autres risques et charges

Le plan de restructuration ayant trouvé son dénouement final dans le courant du 1^{er} semestre 2005 avec le départ en pré-pension de la dernière personne concernée, le solde de la provision destinée à faire face à ces débours, soit **€718 millions**, a pu être reprise et réinjectée dans le compte économique de la période.

Impôts sur le résultat

Compte tenu des importantes latences fiscales disponibles, à savoir au 31 décembre 2005, un montant estimé en 1^{ère} analyse à **€40,2 millions**, aucune charge fiscale n'a dû par conséquent être actée.

Perspectives 2006

Durant l'exercice social 2006, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. sera confrontée à deux défis majeurs à savoir :

- la poursuite du recentrage de ses activités sur ses métiers de base que sont les relations entretenues avec le monde des entreprises et celui des particuliers. Dans ce cadre, l'ouverture de nouvelles agences déjà programmées devrait contribuer à sa politique de redéploiement commercial.
- le renouvellement de son outil informatique devenu vieillissant. L'acquisition d'un nouveau logiciel bancaire est devenu indispensable en regard avec la multiplication des produits, services et missions que la structure est amenée à devoir remplir. Pour ce faire, d'importants moyens tant financiers qu'humains seront engagés tout au long de l'année. Quant aux modalités liées notamment au choix du software, des pourparlers avec notre Maison Mère sont en voie de finalisation au moment de la rédaction de la présente relation.

Ce double challenge pourra être rencontré moyennant une implication active de tout le personnel de la banque, membres de la direction, cadres et employés qu'il soit rattaché à des missions commerciales ou administratives.

Compte tenu des importants moyens nécessaires pour rencontrer ces deux objectifs, le Budget de l'exercice 2006 a prévu un bénéfice comptable légèrement inférieur à celui de 2005.

Divers

Utilisation des instruments financiers par la société

La politique de la Banque en matière de gestion des risques associés aux instruments financiers est gérée par le Comité ALM qui, lors de ses réunions, examine les points suivants :

- la situation des actifs et des passifs de la Banque ,
- la situation de « mismatching » y relative ,
- la situation de trésorerie ,
- les composantes à taux fixe ,
- l'évolution du risque de taux d'intérêt ,
- l'examen de toutes les problématiques opérationnelles et des marchés .

Le Comité ALM fournit une importante contribution en matière d'orientation de gestion et de contrôle des risques de marché. De même, il assure le suivi des décisions et le respect des limites qui ont été arrêtées par le Conseil d'Administration.

Actuellement, les activités développées par la Banque en matière d'instruments dérivés sont particulièrement limitées. Il s'agit principalement d'opérations de swaps de taux d'intérêt qui consistent en des assets swaps liés à des titres à taux fixe et des swaps de micro-couverture destinés à couvrir des avances clients spécifiques. Suite à la décision de la Banque de se recentrer sur ses métiers de base que sont le développement de relations diversifiées à destination des entreprises et des particuliers, ce type d'activité est en diminution.

Les activités de Front-Office sont encadrées par un système de limites relatives aux différents types de risques inhérents à l'activité bancaire. Ces limites portent à la fois sur le type d'opération (produit de taux, de devises) et sur le type de produit (I.R.S., contrats de change à terme, etc.). Des contrôles réguliers sont effectués par le Back-Office et le Front-Office quant au respect de ces limites. De plus, ces limites font également l'objet d'un contrôle par l'Audit Interne avec reporting au Comité d'Audit.

Honoraires hors audit

Au cours de l'exercice social 2005, notre commissaire et les sociétés avec lesquelles il a un lien de collaboration professionnelle ont effectué des prestations de conseil pour un montant de € 21.710,00-.

Règles d'évaluation concernant les principaux postes du bilan *au 31/12/2005*

A) INTRODUCTION

Les règles d'évaluation sont fixées par le Conseil d'Administration dans le respect de ce qui est prescrit par l'Arrêté Royal du 23.9.1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

B) CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

- Les éléments monétaires de l'actif et du passif de même que les contrats à terme en devises, sont convertis en Euro par application du cours moyen achat-vente au comptant à la date de clôture des comptes. Les différences de change négatives et positives sont imputées au compte de résultats à l'exception de celles qui concernent le financement des participations en devises qui sont maintenues dans les comptes de régularisation.
- Les éléments non monétaires sont évalués en Euro sur la base du cours de change en vigueur à la date d'acquisition ou à la date du paiement.
- La conversion en Euro des résultats exprimés en devises (produits et charges) est effectuée sur base du cours de change au comptant relevé au moment de leur définition en tant que produits ou charges.

C) RÈGLES D'ÉVALUATION RELATIVES AUX PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à la disposition des débiteurs après déduction faite des éventuels remboursements et des réductions de valeur effectuées comme indiqué ci-dessous.

Lorsque le montant mis à disposition du débiteur diffère du montant nominal de la créance, l'écart est traité prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt.

Chaque dossier crédit est évalué avec la prudence de rigueur en tenant en considération la situation du débiteur et la valeur des garanties réelles et personnelles reçues.

Les créances qui revêtent un caractère irrécupérable ou de contentieux, sont transférées dans une rubrique spécifique du schéma A (Poste 150 : créances non recouvrables ou douteuses).

Si la créance est présumée définitivement irrécupérable, une réduction de valeur intégrale est opérée. Par contre, s'il existe une chance de récupération partielle, des réductions de valeur à concurrence de la partie de la créance estimée comme perdue sont actées.

Lorsque le Conseil d'Administration juge que pour une créance il n'existe aucune possibilité de récupération, principalement suite à une attestation faite par le curateur, on procède à l'amortissement intégral de l'opération.

Les intérêts dont l'encaissement est incertain, ainsi que les intérêts irrécouvrables, ne sont pas actés en résultats.

Pour la couverture des risques liés à des pays en retard de remboursement de leurs dettes, les règles prévues par la Commission Bancaire et Financière sont d'application.

Portefeuille de Valeurs Mobilières

Les titres qui ne constituent pas des immobilisations financières sont évalués sur la base de la distinction selon qu'ils appartiennent au portefeuille commercial (Trading) ou au portefeuille de placement/investissement (Hedging) en conformité avec l'article 35 ter des comptes annuels.

A. PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Par titres appartenant au portefeuille commercial, il faut entendre les titres à revenu fixe et à revenu variable acquis dans le cadre d'une émission en vue de leur placement auprès de tiers ainsi que les titres autrement acquis en vue de leur revente sur la base de considérations de rendement à court terme qui n'excède normalement pas une période de six mois et qui, dans le cadre de titres à durée déterminée, couvre une période plus courte que la durée résiduelle des titres en cause. Tout transfert en investissement doit être opéré au prix de bourse du jour du transfert. Ce dernier est automatique lorsque la période de détention dans le portefeuille commercial est supérieure à six mois.

Règles d'évaluation du portefeuille commercial

Les titres appartenant au portefeuille commercial ainsi que les titres faisant l'objet d'achats au comptant en voie de liquidation conclus dans le cadre du portefeuille commercial sont évalués à leur valeur du marché à la fin de chaque mois pour peu qu'il existe un marché liquide. Dans le cas contraire, ils seront évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes si cette dernière est inférieure.

Sans préjudice de l'imputation des intérêts courus afférents à la période écoulée injectés sur base du taux nominal, les différences d'évaluation constatées mensuellement sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI.A. « Bénéfice (Perte) provenant

d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers » (Art. 35 ter 2).

B. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT / INVESTISSEMENT / IMMOBILISE

Par titres appartenant au portefeuille de placement, il faut entendre les titres qui n'appartiennent pas au portefeuille commercial et ne constituent pas des immobilisations financières. Les titres acquis dans le cadre d'Asset Swap et Floating Rate Note appartiennent également au portefeuille de placement.

Règles d'évaluation du portefeuille de placement / investissement / immobilisé

Les titres à revenu variable appartenant au portefeuille de placement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réalisation à la date de clôture des comptes, si cette dernière est inférieure (Art. 35 ter 3). Actuellement, les plus ou moins values de remboursement sont étalées sur la durée résiduelle des titres de la même manière que les titres à revenu fixe.

Les titres à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance; la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur une base actualisée, compte tenu du taux de rendement réel à l'achat. Ces titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition majorée ou réduite de la quotité (mensuelle) prise en résultats de ladite différence (Art. 35 ter 4).

Les titres à revenu fixe repris dans le sub-portefeuille de placement intitulé « Portefeuille immobilisé » suivent les mêmes règles d'évaluation que celles définies ci-dessus. La particularité de ce portefeuille réside dans le fait que conformément aux normes I.A.S. les positions titres qui y sont logées ne peuvent en aucun cas être réalisées et doivent être de ce fait conservées jusqu'à leur date d'échéance ultime.

C. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ACQUIS DANS UNE OPTIQUE DE RENTABILITÉ À MOYEN TERME

Dans le cadre d'une gestion prudentielle du risque de taux d'intérêts, un portefeuille de placement constitué de titres acquis dans une optique de rentabilité à moyen terme a été constitué.

Outre l'application des règles d'évaluation propres au portefeuille d'investissement (cfr. Point B ci-dessus), les éventuelles moins-values latentes résultant de son évaluation au prix du marché seront actées et logées dans une provision spécifique intitulée :
« Provision pour risques provenant de positions en valeurs mobilières ».

Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

D. TITRES DE PLACEMENT CONSTITUANT UN SUPPORT DE LIQUIDITÉ

Les titres qui, bien qu'appartenant au portefeuille de placement, constituent un support de liquidité sont évalués à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur obtenue par application des paragraphes précédents. Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

Opérations d'Arbitrage sur le Portefeuille Titres de Placement/Investissement

Par opération d'arbitrage, on entend toute opération combinée d'achat et de vente de titres de placement à revenu fixe réalisée au cours d'une période relativement courte et qui conduit à une amélioration réelle du rendement des titres de placement à revenu fixe.

Méthode d'évaluation

Les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage sont prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis dans le cadre de l'arbitrage.

Dans ce cas, les plus ou moins-values font l'objet d'une écriture d'extourne en résultats, et sont, dans l'attente de leur imputation, ajoutées aux comptes où sont enregistrés les titres achetés.

Les plus et moins-values concernées sont, sur la base d'un rendement annuel réel constant, imputées aux produits d'intérêts de titres à revenu fixe, sur la période qui s'étend jusqu'à l'échéance la plus proche des titres vendus ou achetés. En cas de vente ultérieure des titres achetés, le montant résiduel du compte rectificatif sera pour sa totalité enregistré dans les résultats de l'exercice au cours duquel cette vente a eu lieu, à moins que celle-ci s'inscrive dans le cadre d'un nouvel arbitrage (Art. 35 ter 5).

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont enregistrées et maintenues à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value et dépréciation durables, des réductions de valeurs sont constituées. Les réductions de valeurs font l'objet de reprise lorsque celles-ci deviennent excédentaires.

Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi conformément aux règles arrêtées par l'Organe d'Administration de l'établissement de crédit (art. 15).

Pour les investissements antérieurs au 1^{er} janvier 2005, les amortissements sont effectués sur base des pourcentages suivants :

- Bâtiments :	- Bâtiment principal (Joseph II) :	3 % dégressif
	- Ilot central :	3 % linéaire
	- Plus-value de réévaluation :	4 % linéaire
- Ascenseurs :		5 % linéaire
- Agencements des locaux, matériel et mobilier :		15 % linéaire
- Matériel et logiciel informatique, Matériel roulant :		25 % linéaire
- Petit matériel :		33 % linéaire
- Agencements des bâtiments pris en location :		33 % linéaire

Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

Pour les investissements réalisés à partir du 1^{er} janvier 2005, les amortissements sont exprimés en annuités , à savoir :

- Bâtiments :	33 ans
- Plus-value de réévaluation sur bâtiments :	25 ans
- Ascenseurs :	20 ans
- Agencements des locaux, matériel et mobilier :	7 ans
- Matériel et logiciel informatique, Matériel roulant :	4 ans
- Matériel micro-informatique :	3 ans
- Petit matériel :	3 ans
- Agencements des bâtiments pris en location :	9 ans
- Frais d'établissement :	5 ans

Remarques :

1. Les investissements sont comptabilisés au moment de leur achat à leur valeur d'acquisition augmentée de la TVA non récupérable.
2. A dater du 1.1.1999, le taux applicable aux investissements en matériel micro-informatique sera de 33 %.
3. A dater du 1.1.2003, les amortissements sur les nouveaux investissements ne peuvent désormais ne plus être admis à titre de charges professionnelles qui suivant le principe du prorata temporis

Produits dérivés FRA - I.R.S

Conformément à l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 et dans le respect des directives de la Commission Bancaire et Financière, ces instruments sont répertoriés en trois catégories, à savoir :

- **opération de couverture affectée** qui ne requiert pas de réévaluation mark-to-market. Le résultat y afférent est réparti prorata temporis sur la durée de l'opération.
Il s'agit d'opérations à terme qui ont pour but de compenser ou de réduire le risque d'intérêts portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.
- **opération de trésorerie** qui requiert une réévaluation mark-to-market sauf si une dérogation à l'article 36 bis de l'Arrêté Royal du 23/09/1992 est accordée par la Commission Bancaire et Financière. Dans ce cas, le recours au prorata peut être appliqué.
Il s'agit d'opérations à terme qui ont été conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie dont la durée n'excède pas la durée normale des opérations (normalement 12 et 60 mois).
- **opération de Trading** qui requiert une réévaluation à la valeur de marché. Les différences d'évaluation sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI. A. « Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers ». Il s'agit d'opérations à terme qui ne remplissent pas ou plus les conditions pour être qualifiées comme opérations de couverture affectée.

Produits dérivés – Vente d'options

Les options put ou call vendues par la banque dans le cadre de son activité de trading seront traitées comme suit :

Les commissions perçues lors de la conclusion des contrats ne sont actées en compte économique que lors de la venue à expiration desdites options. Dans l'attente, elles seront logées dans un compte transitoire. Par ailleurs, si à la date de clôture, il s'avèrerait que la réévaluation des sous-jacents présentait une latence négative, une provision par position serait constituée pour la partie des latences excédents le niveau de la prime encaissée. Quant aux éventuelles latences positives, elles ne seront pas injectées à titre prudentiel en compte économique.

Opérations de change à terme

En la matière, la Banque distingue les opérations de change à terme d'après leur destination à savoir celles de couvertures affectées (Hedging), de macro-hedging et de Trading. Seules les premières ne font pas l'objet d'une réévaluation mark-to-market conformément à l'article 36 des comptes annuels.

Le règlementation de la Commission Bancaire et Financière prévoit notamment que les montants à recevoir ou à payer en exécution d'opérations de change à terme qui sont accompagnées d'opérations de change au comptant de sens inverse et qui sont conclues en vue de couvrir la liquidation de créances et de dettes sont imputées prorata temporis sur la durée des opérations comme produits et charges assimilés aux produits et charges d'intérêts.

Dans le cas contraire, les opérations de change à terme sont évaluées au cours de change à terme correspondant au terme restant à courir de ces opérations. Le solde des différences positives et négatives qui en résultent est imputé au compte de résultats comme produit ou charge à prendre en compte pour déterminer le résultat en bénéficiant ou en perte de l'activité de change.

Dotation annuelle au F.I.S.

Afin de faire face aux risques de crédit en général, la Banque prévoit, chaque année, une provision F.I.S. dont le montant est défini par le Conseil d'Administration lors de la séance sur l'approbation du budget.

En cours d'exercice et pour la dernière fois avant la préparation du bilan, le Conseil d'Administration évalue la situation des risques de crédit globalement en cours, en se réservant la faculté d'apporter des variations en augmentation ou en diminution du F.I.S.

La diminution éventuelle du F.I.S. devra être justifiée par un examen approfondi des risques de crédit en général, avec une attention particulière à ceux envers la clientèle, évaluant le niveau adéquat des couvertures des crédits en contentieux, pré-contentieux et « enlisés ».

Dettes envers les Établissements de Crédit et envers la Clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements déjà effectués entre-temps.

Dettes représentées par un titre (*BON DE CAISSE*)

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour le montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Provisions pour « RISQUES ET CHARGES »

Les provisions nécessaires sont constituées sur la base d'appréciations prudentes. Les provisions pour charges fiscales couvrent les engagements dérivant du calcul des impôts dus sur les résultats de l'exercice en objet.

Des provisions adéquates sont constituées pour les litiges et contentieux juridiques en cours.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Direction, fixe les modalités de dotation au Fonds de Prévoyance destiné à protéger la solvabilité de la Banque contre les risques latents inhérents à ses activités.

Ce fonds est éventuellement constitué, en sus des réductions de valeurs spécifiques aux risques identifiables, en fonction de la hauteur des créances sur la clientèle.

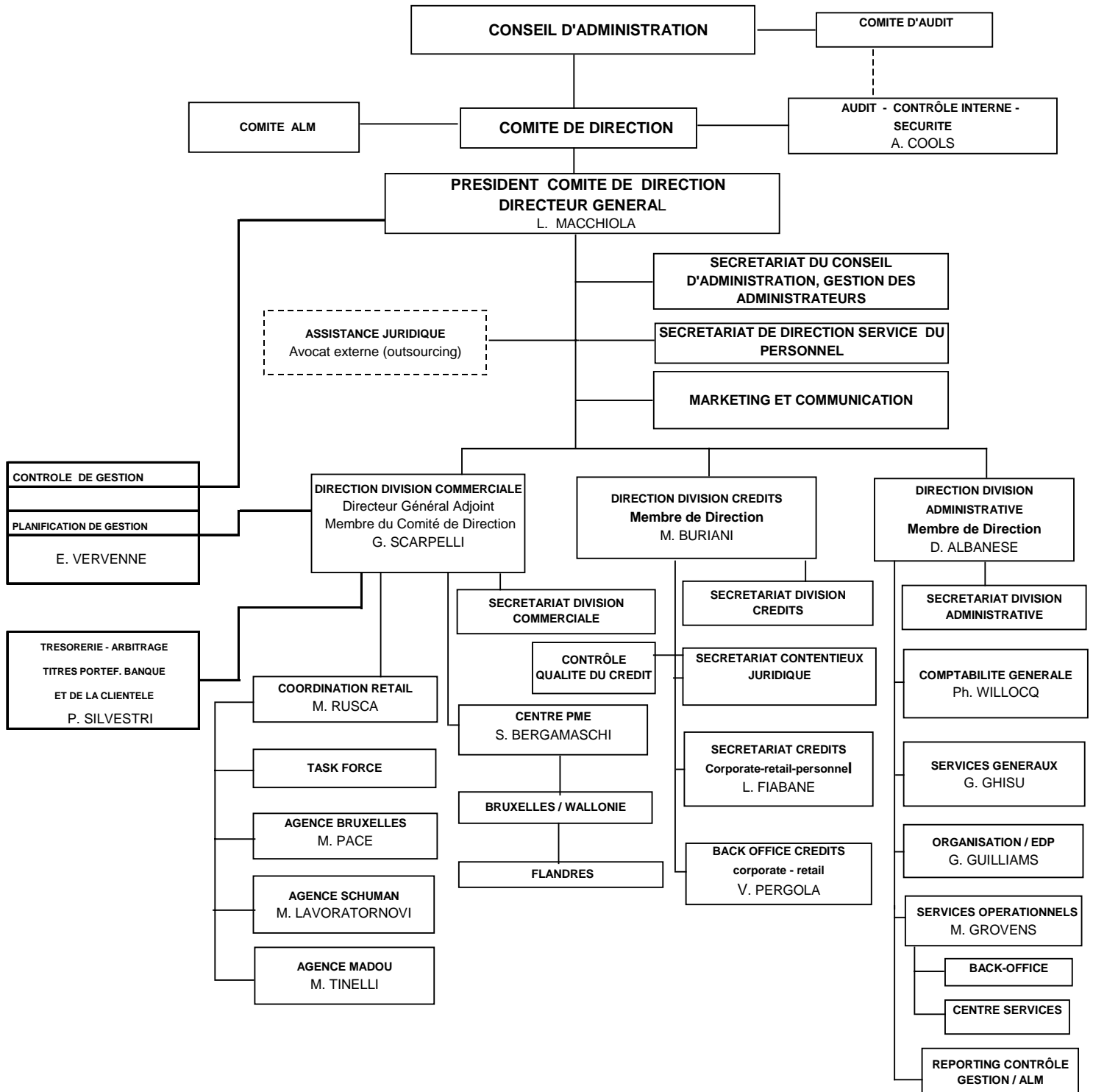
Lors de la matérialisation d'un important risque à caractère exceptionnel, le Comité de Direction propose éventuellement au Conseil d'Administration un prélèvement à opérer sur le Fonds de Prévoyance.

Personnel et organigramme

Au 31.12.2005, le personnel de la Banque était composé de 98 unités

La composition est la suivante :

Dirigeants	2	Cadres	32	malades de longue durée	6
Sous-Directeurs	1	Employés	53	Crédits-temps (100 %)	1
Fondés de Pouvoir	2	Ouvrier	1		



Données complémentaires relatives à la Banca Monte Paschi Belgio S.A.

DÉNOMINATION

BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

BRUXELLES

24, rue Joseph II
Tél. : 02/220.72.11

Tél. Arbitrage - trésorerie : 02/220.72.31 - 220.72.36

Tél. Corporate Desk : 02/220.73.00

Téléfax : 02/218.83.91

S.W.I.F.T. : BMPBBEBB

Dealing System : BMPB

Site Web: www.montepaschi.be

C.C.P. : 679-2000643-18

RPM Bruxelles / T.V.A. : BE 403.199.306

ANNÉE DE CONSTITUTION

Le 12 juin 1947 sous la dénomination sociale Banco di Roma (Belgique) S.A.

En date du 7 décembre 1992, la dénomination sociale est changée en Banca Monte Paschi Belgio S.A.

LÉGISLATION ET FORME JURIDIQUE

La société a la forme juridique de Société Anonyme de Droit Belge. La Société est une Banque inscrite auprès de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

DURÉE

Illimitée, sous réserve des limitations légales, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 1983.

CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2005, le capital social s'élève à EUR 41.156.701

ACTIONNARIAT

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA : 77,70 %

Banca Toscana SpA: 22,45%

AGENCES

Bruxelles

Rue Joseph II, 24 - 1000 BXL
Tél. 02/220.72.11
Fax : 02/218.83.91

Schuman

Av. d'Auderghem 22-28 – 1040 BXL
Tel. 02/238.52.10
Fax : 02/230.12.73

Madou

Place Madou, 1 – 1210 BXL
Tel. 02/226.95.40
Fax : 02/219.24.77

Délibérations du Conseil d'Administration relatives au bilan *au 31.12.2005*

Le Conseil d'Administration en sa séance du 15 mars 2006 a approuvé à l'unanimité le projet de «brochure» de Bilan de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. au 31.12.2005 à présenter à l'Assemblée Générale du 27.4.2006.

Le fascicule est composé :

- du Rapport du Conseil d'Administration ;
- du Bilan territorial au 31.12.2005, composé de la situation patrimoniale et du compte de résultat qui se clôture avec un bénéfice de Eur. **3.814.860,64.-**
- du Rapport du Commissaire sur le Bilan territorial au 31.12.2005 ;
- de tableaux divers annexés au Bilan territorial au 31.12.2005 ;

Propositions du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

CONVOCAATION D'ASSEMBLEE

Le Conseil d'Administration, en date du 15.03.2006, a délibéré la convocation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pour le 27.04.2006 à 11 h 00 dans les locaux du Siège Social, Rue Joseph II, 24 à Bruxelles, pour discuter et délibérer sur le suivant

ORDRE DU JOUR

- 1. Ratification du changement de date de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires exclusivement pour l'an 2006.*
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire Réviseur sur les comptes annuels au 31.12.2005*
- 3. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et affectation du résultat de l'exercice 2005*
- 4. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2005*
- 5. Divers.*

PROPOSITION DE DESTINATION DU RESULTAT D'EXERCICE

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 janvier 2006 a délibéré de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006 la destination suivante du résultat du bilan territorial de l'exercice 2005 :

A. BENEFICE A AFFECTER **Eur 7.207.131,06.-**

Soit :

1. Bénéfice de l'exercice à affecter **Eur 3.814.860,64.-**
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent **Eur 3.392.270,42.-**

B. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-) **Eur 3.690.743,03.-**

Soit :

1. A la réserve légale (5 % de A 1) **Eur 190.743,03.-**
2. A la réserve disponible **Eur 3.500.000,00.-**

C. RESULTAT A REPORTER (-) **Eur 3.516.388,03.-**

Soit :

1. A bénéfice à reporter **Eur 3.516.388,03.-**

D. BENEFICE A DISTRIBUER (-) **Nihil**

Délibérations de l'Assemblée Générale *du 27.04.2006*

Ce 27 avril 2006, s'est réunie l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. en son siège social sis à Bruxelles - rue Joseph II n°24.

L'Assemblée, après une ample et exhaustive discussion au cours de laquelle tous les intervenants ont déclarés être à connaissance des arguments à l'ordre du jour, remercie le Président, les Administrateurs, le Directeur Général ainsi que les membres de Direction et le Personnel dans son ensemble pour le travail presté.

DELIBERATIONS

1. Ratification du changement de date de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires exclusivement pour l'an 2006

Le changement de date de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire des Actionnaires du 20 avril 2006 au 27 avril 2006, qui avait été approuvé par le Conseil d'Administration en sa réunion du 15 mars 2006, est ratifié à l'unanimité.

2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31.12.2005

Sur invitation du Président, Monsieur Olivier De Vreese pour le Commissaire Réviseur, Monsieur ROMONT fait part de la déclaration suivante :

« AUX ACTIONNAIRES DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005, dont le total du bilan s'élève à 1.042.230 milliers de EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.256 milliers de EUR.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates ».

Ensuite, il est donné lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire qui n'appellent aucune observation de la part de l'Assemblée. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et affectation du résultat de l'exercice 2005

Le bilan territorial ainsi que les comptes de profits et pertes y relatifs sont approuvés à l'unanimité.

Est également approuvée à l'unanimité la destination suivante du résultat de l'exercice social 2005 :

A. BENEFICE A AFFECTER **EUR 7.207.131,06.-**

Soit :

1. Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR 3.814.860,64.-
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR 3.392.270,42.-

B. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-) **EUR 3.690.743,03.-**

Soit :

1. A la réserve légale (5 % de A.1.)	EUR 190.743,03.-
2. A la réserve disponible	EUR 3.500.000,00.-

C. RESULTAT A REPORTER (-) **EUR 3.516.388,03.-**

Soit :

1. A bénéfice à reporter	EUR 3.516.388,03.-
--------------------------	--------------------

D. BENEFICE A DISTRIBUER (-)

Nihil

4. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2005

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne décharge au Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2005.

5. Divers.

Néant.

@@@@@

Avant la clôture de la séance, le Président du Comité de Direction, Monsieur Luigi Macchiola fait remarquer que toute la documentation relative au bilan et au rapport du Conseil d'Administration a été remise suivant les termes de loi, au Conseil d'Entreprise qui après la réunion relative à l'examen de l'information annuelle a déclaré ce qui suit :

“Les représentants de la Direction et du Personnel se sont rencontrés en date du 25 avril 2006 afin d'examiner ensemble l'information annuelle de la Banque, à savoir l'information bilantaire et sociale.

Ils se sont particulièrement arrêtés sur les points suivants :

- *l'évolution bilantaire*
- *les résultats économiques de l'entreprise*
- *l'évolution de la banque en 2006 et pendant les prochaines années*
- *l'évolution dans la gestion de la banque*
- *le renouvellement du système informatique*

La réunion s'est déroulée dans un climat cordial et les représentants du personnel ont reçu des réponses à toutes leurs demandes. »

Banca
Monte Paschi
Belgio S.A.
Bilan territorial
Au 31 décembre 2005

1. Bilan après répartition

ACTIF

<i>(en euros)</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice précédent</i>
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	348.134	312.754
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		
III. Créances sur les établissements de crédit	175.199.288	58.725.679
A. A vue	83.470.325	7.455.638
B. Autres créances (à terme ou à préavis)	91.728.963	51.270.041
IV. Créances sur la clientèle	531.669.955	406.240.987
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	321.509.897	364.387.926
A. Des émetteurs publics	122.188.022	88.450.133
B. D'autres émetteurs	199.321.875	275.937.793
VI. Actions, parts et autres titres à revenu variable	15.600	
VII. Immobilisations financières	19.400	19.400
A. Participations dans des entreprises liées		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de Participation		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	19.400	19.400
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	144.535	103.375
IX. Immobilisations corporelles	6.645.264	7.131.964
X. Actions propres		
XI. Autres actifs	43.320	51.102
XII. Comptes de régularisation	6.633.994	7.184.556
TOTAL DE L'ACTIF	1.042.229.387	844.157.743

PASSIF

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Dettes envers les établissements de crédit	120.861.087	272.145.677
A. A vue	28.374.980	77.599.034
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
C. Autres dettes à terme ou à préavis	92.486.107	194.546.643
II. Dettes envers la clientèle	800.305.751	451.090.199
A. Dépôts d'épargne	78.618.193	84.029.904
B. Autres dettes	721.687.558	367.060.293
1. à vue	264.956.579	168.528.605
2. à terme ou à préavis	456.730.979	198.531.690
3. résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
III. Dettes représentées par un titre	32.681.855	42.964.930
A. Bons et obligations en circulation	32.681.855	42.964.930
B. Autres		
IV. Autres dettes	1.902.837	1.417.736
V. Comptes de régularisation	3.664.232	4.939.827
VI. A. Provisions pour risques et charges	523.614	1.041.806
1. Pensions et obligations similaires	275.000	913.192
2. Charges fiscales	48.614	48.614
3. Autres risques et charges	200.000	80.000
B. Impôts différés	226.911	0
VII. Fonds pour risques bancaires généraux	9.750.000	2.500.000
VIII. Dettes subordonnées	14.000.000	14.000.000
CAPITAUX PROPRES	58.313.100	54.057.568
IX. Capital	41.156.701	41.156.701
A. Capital souscrit	41.156.701	41.156.701
B. Capital non appelé (-)		
X. Primes d'émission	4.872.799	4.872.799
XI. Plus-values de réévaluation		
XII. Réserves	8.767.212	4.457.285
A. Réserve légale	2.724.518	2.533.775
B. Réserves indisponibles	2.102.023	2.102.023
1. pour actions propres		
2. autres	2.102.023	2.102.023
C. Réserves immunisées	440.671	
D. Réserves disponibles	3.500.000	0
XIII. Bénéfice reporté {Perte reportée (-)}	3.516.388	3.392.270
TOTAL DU PASSIF	1.042.229.387	844.157.743

Postes hors bilan

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Passifs éventuels	131.601.016	94.655.535
A. Acceptations non négociées	3.006.931	2.434.989
B. Cautions à caractère de substitut de crédit	53.536.123	16.930.126
C. Autres cautions	58.069.517	65.740.827
D. Crédits documentaires	14.968.445	7.529.593
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	2.020.000	2.020.000
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	258.788.759	231.102.668
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	28.959.991	15.490.154
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	0	545.375
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	229.828.768	215.067.139
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		
E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit	189.793.102	167.397.276
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		
B. Dépôts à découvert et assimilés	189.793.102	167.397.276
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		

2 Bis compte de résultats

(sous forme de compte)

CHARGES

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
II. Intérêts et charges assimilées	19.951.150	20.473.339
V. Commissions versées	829.760	872.517
VI. Perte provenant d'opérations financières	0	375.501
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	375.501
B. De la réalisation de titres de placement		0
VII. Frais généraux administratifs	9.240.362	9.768.250
A. Rémunérations, charges sociales et pensions	6.618.061	7.664.595
B. Autres frais administratifs	2.622.301	2.103.655
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	468.948	510.095
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	0
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placement en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	0
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	7.250.000	2.500.000
XV. Autres charges d'exploitation	697.662	610.518
XVIII. Charges exceptionnelles	16.343	69.213
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	155	
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	0	
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	1.005	10.994
E. Autres charges exceptionnelles	15.183	58.219
XIX. bis A. Transfert aux impôts différés	226.911	
XX. A. Impôts	65	90
XXI. Bénéfice de l'exercice	4.255.532	3.570.811
XXII. Transfert aux réserves immunisées	440.671	
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	3.814.861	3.570.811

2 Bis compte de résultats

(sous forme de compte)

PRODUITS

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	29.544.140	31.110.139
dont: de titres à revenu fixe	11.088.728	13.587.264
III. Revenus de titres à revenu variable	22.284	5.012
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	21.482	
B. De participations dans des entreprises liées		
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	802	5.012
IV. Commissions perçues	3.686.902	3.472.030
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	708.379	339.618
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	466.076	0
B. De la réalisation de titres de placement	242.303	339.618
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	7.037.367	159.597
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placement en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	798.191	2.583.261
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		
XIV. Autres produits d'exploitation	468.372	965.433
XVII. Produits exceptionnels	671.098	115.244
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	38.169
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	671.047	77.067
E. Autres produits exceptionnels	51	8
XIX. Bis b. Prélèvements sur les impôts différés		
XX. B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales		
XXI. Perte de l'exercice	0	0
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		
XXIII. Perte de l'exercice à affecter	0	0

Affectations et prélèvements

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice [perte(-)] à affecter	7.207.131	3.570.811
1. Bénéfice [Perte (-)] de l'exercice à affecter	3.814.861	3.570.811
2. Bénéfice reporté [Perte reportée (-)] de l'exercice précédent	3.392.270	0
B. Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
1. sur le capital et les primes d'émission		
2. sur les réserves	0	0
C. Affectations aux capitaux propres (-)	(3.690.743)	(178.541)
1. au capital et à la prime d'émission		
2. à la réserve légale	190.743	178.541
3. aux autres réserves	3.500.000	0
D. Résultat à reporter	3.516.388	3.392.270
1. Bénéfice à reporter (-)	(3.516.388)	(3.392.270)
2. Perte à reporter	0	0
E. Intervention d'associés dans la perte		
F. Bénéfice à distribuer (-)		
1. Rémunération du capital (a)		
2. Administrateurs ou gérants (a)		
3. Autres allocataires (a)		

(a) uniquement dans les sociétés à responsabilité limitée de droit belge

3. Annexes

I. État des créances sur les établissements de crédit (poste III de l'actif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. Pour le poste dans son ensemble :		
1. • créances sur des entreprises liées	108.975.935	28.230.408
• créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. • créances subordonnées		
B. Autres créances sur les établissements de crédit (à terme ou à préavis) (poste III B. de l'actif)		
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit		
2. Ventilation selon la durée résiduelle :		
• jusqu'à 3 mois	66.728.963	
• plus de 3 mois à un an	5.000.000	
• plus d'un an à 5 ans		
• plus de 5 ans		
• à durée indéterminée		

II. État des créances sur la clientèle (poste IV de l'actif)

(en euros)	Exercice	
1. Créances		
• sur des entreprises liées		
• sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. Créances subordonnées		
3. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit		
4. Ventilation selon la durée résiduelle :		
• jusqu'à 3 mois	238.347.856	
• plus de 3 mois à 1 an	48.964.486	
• plus d'un an à 5 ans	101.644.428	
• plus de 5 ans	61.964.236	
• à durée indéterminée	80.748.949	
5. Ventilation selon la nature :		
• effets commerciaux (y compris acceptations propres)	11.140.975	
• créances résultant de la location-financement et créances similaires		
• prêts à taux de chargement forfaitaire	12.026.711	
• prêts hypothécaires	16.702.574	
• autres prêts à terme à plus d'un an	163.331.137	
• autres	328.468.558	
6. Ventilation géographique *		
• créances sur la Belgique	418.023.164	
• créances sur l'étranger	113.646.791	
7. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation		
a) capitaux initialement prêtés		
b) fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant aux prêts		
c) encours net (a - b)		

* Les effets commerciaux sont ventilés par référence aux bénéficiaires de crédits

III. État des obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. Obligations et autres titres émis par :		
• des entreprises liées	5.589.036	7.606.734
• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. Obligations et titres représentant des créances subordonnées		
	Belgique	Etranger
3. Ventilation géographique des postes suivants :		
V.A. émetteurs publics	10.448.951	111.739.071
V.B. autres émetteurs	24.095.563	175.226.312
	Valeur Comptable	Valeur de marché
4. Cotations et durées		
a) • Titres cotés	306.019.356	
• Titres non cotés	15.490.541	
	Exercice	
b) • Durée résiduelle d'un an au plus	70.499.633	
• Durée résiduelle supérieure à un an	251.010.264	
5. Ventilation selon l'appartenance		
a) • Au portefeuille commercial	2.927.558	
b) • Au portefeuille de placement	318.582.339	
6. Pour le portefeuille commercial :		
• différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	120.940	
• le cas échéant différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur comptable pour les obligations et titres évalués selon l'art. 35 ter §2 alinéa 2	-10	
7. Pour le portefeuille de placement		
• différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	1.588.867	
• différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	-1.077.859	
8. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement		
A) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	364.196.582	
Mutations de l'exercice :		
• acquisitions	170.975.818	
• cessions (-)	(216.612.430)	
• ajustements selon l'article 35 ter § 4 et 5 (+/-) -	22.369	
Au terme de l'exercice	318.582.339	
B) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES		
1. Transferts		
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-)		
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+)		
2. Impact sur le résultat		
C) RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• actées		
• reprises car excédentaires (-)		
• annulées (-)		
• transférées d'un poste à un autre (+/-)		
Au terme de l'exercice		
D) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE [a) + b) 1. - c)]	318.582.339	

IV. État des actions, parts et autres titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

(en euros)	Exercice	
1. Ventilation géographique des émetteurs des titres		
• émetteurs belges		
• émetteurs étrangers	15.600	Valeur de marché
	Valeur Comptable	
2. Cotations		
• Titres cotés	15.600	
• Titres non cotés		
3. Ventilation selon l'appartenance		
• au portefeuille commercial		
• au portefeuille de placement	15.600	
4. Pour le portefeuille commercial :		
• différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché		
• différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable pour les titres évalués selon l'art. 35 ter § 2 alinéa 2		
5. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement		
A) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• acquisitions	861.492	
• cessions (-)	(824.454)	
• autres variations (+/-)	-21.438	
Au terme de l'exercice	15.600	
B) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES		
1. Transferts		
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-)		
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+)		
2. Impact sur le résultat		
C) RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• actées		
• reprises car excédentaires (-)		
• annulées (-)		
• transférées d'un poste à un autre (+/-)		
Au terme de l'exercice		
D) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE [A) +B)1. - C)]	15.600	

(en euros)	Etablissements de crédit		Autres	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
B. Ventilation du poste VII d. de l'actif				
1. Créances subordonnées sur :				
<ul style="list-style-type: none"> • des entreprises liées • d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 				
2. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés				
3. Détail des créances subordonnées				
	Entreprises liées		Entreprises avec un lien de participation	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Mutations de l'exercice				
<ul style="list-style-type: none"> • Additions • Remboursements (-) • Réductions de valeurs actées (-) • Reprises de réductions de valeur • Différences de change (+/-) • Autres (+/-) 				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU TERME DE L'EXERCICE				
C. Déclaration relative aux comptes consolidés :				
A. information à compléter par tous les établissements de crédit:				
<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de crédit établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit : Oui 				
B. informations à compléter par l'établissement de crédit s'il est filiale ou filiale commune				
<ul style="list-style-type: none"> • Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) - mère(s) établit(établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels les comptes de l'établissement sont intégrés par consolidation ** : 				
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA, Piazza Salimbeni 3, I-53100 SIENA.				
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus : ** BANCA D'ITALIA 				

*** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.*

VI. § 1 Liste des entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénominations, siège, n° T.V.A. ou n° id. nat. détenus	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		par les filiales		comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%	%				

VI. § 2 Liste des entreprises dont l'établissement de crédit répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable:

Dénomination, adresse complète du Siège et pour les entreprises de droit belge, mention du Numéro de T.V.A. ou du numéro National Codes éventuels (*)

(*) les comptes annuels de l'entreprise:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise ;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la CEE, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement de crédit établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992, relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit

VII. État des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

(en euros)	Exercice		
A. Détail des frais d'établissement			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
• Nouveaux frais engagés			
• Amortissements (-)			
• Autres (+/-)			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice dont :			
• frais de constitution et d'augmentation de capital			
• frais d'émission d'emprunts et autres			
• frais d'établissement			
• frais de restructuration			
	Goodwill	autres immobilisations incorporelles	dont commissions d'apport art. 27 Bis *
B. Immobilisations incorporelles			
A) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent		347.643	
Mutations de l'exercice			
• acquisitions y compris production immobilisée		82.547	
• cessions et désaffectations (-)		(216.027)	
• transferts d'un poste à un autre (+/-)			
Au terme de l'exercice		214.163	
B) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent		244.268	
Mutations de l'exercice			
• actés		41.387	
• repris car excédentaires (-)			
• acquis de tiers			
• annulés (-)		(216.027)	
• transférés d'un poste à un autre (+/-)			
Au terme de l'exercice		69.628	
C) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE(A) – B))		144.535	

* Si celles-ci représentent un montant important

VIII. État des immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

A) Valeur d'acquisition	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Installations machines et outillage</i>	<i>Mobilier et matériel roulant</i>	<i>Location financement et droits similaires</i>	<i>Autres immobilisation corporelles</i>	<i>immobilisations en cours et acomptes versés</i>
Au terme de l'exercice précédent	6.936.514	842.921	1.043.679		3.689	
Mutations de l'exercice :						
• acquisitions y compris production immobilisée	89.586	212.483	242.712		519.705	
• cessions et désaffectations (-)	(1.901.104)	(142.063)	(148.923)		(3.689)	
• transferts d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	5.124.996	913.341	1.317.468		519.705	
B) Plus-values						
Au terme de l'exercice précédent	3.849.885					
Mutations de l'exercice						
• actées						
• acquises de tiers						
• annulées (-)						
• transférées d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	3.849.885					
C) Amortissements et réductions de valeurs						
Au terme de l'exercice précédent	3.850.427	772.948	917.662		3.689	
Mutations de l'exercice						
• actés	272.2040	62.708	72.958		19.691	
• repris car excédentaires (-)						
• acquis de tiers						
• annulés (-)	(778.687)	(142.063)	(147.717)		(3.689)	
• transférées d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	3.343.944	693.593	842.903		19.691	
D) Valeur comptable nette au terme de l'exercice [a)+b)-c)]	5.630.937	219.748	294.565		500.014	
dont :						
• terrains et constructions						
• installations, machines et outillage						
• mobilier et matériel roulant						

IX. Autres actifs (poste XI de l'actif)

(en euros)	Exercice	
VENTILATION DE CE POSTE SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT Produit vente bâtiment, à percevoir	0	

X. Comptes de régularisation (poste XII de l'actif)

(en euros)	Exercice	
1. Charges à reporter	75.674	
2. Produits acquis	6.558.320	

XI. État des dettes envers les établissements de crédit (poste I du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. . Pour le poste dans son ensemble : <ul style="list-style-type: none">• dettes envers des entreprises liées• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.816.727	137.295.634
B. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon la durée résiduelle : (poste I.B. et C. du passif) <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 3 mois• plus de 3 mois à un an• plus d'un an à 5 ans• plus de 5 ans• à durée indéterminée	113.644.716 7.216.371	

XII. État des dettes envers la clientèle (poste II du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. DETTES ENVERS : <ul style="list-style-type: none">• des entreprises liées• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES DETTES : <ul style="list-style-type: none">• envers la Belgique• envers l'étranger	319.871.703 480.434.048	
3. VENTILATION SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE : <ul style="list-style-type: none">• à vue• jusqu'à 3 mois• plus de 3 mois à un an• plus d'un an à 5 ans• plus de 5 ans• à durée indéterminée	242.017.225 462.918.460 13.575.915 2.506.670 79.287.481	

XIII. État des dettes représentées par un titre (poste III du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes qui à la connaissance de l'établissement de crédit constituent des dettes : <ul style="list-style-type: none">• envers des entreprises liées• envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10.000.000	10.000.000
2. Ventilation selon la durée résiduelle : <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 3 mois• plus de 3 mois à un an• plus d'un an à 5 ans• plus de 5 ans• à durée indéterminée	12.920.241 4.836.364 14.925.250	

XIV. État des autres dettes (poste IV du passif)

(en euros)	Exercice	
1. Dettes fiscales, salariales et sociales : <ul style="list-style-type: none">a) dettes échues envers des administrations fiscalesb) dettes échues envers l'O.N.S.S.		
2. Impôts : <ul style="list-style-type: none">a) à payerb) dettes fiscales estimées		
3. Autres dettes : Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important <ul style="list-style-type: none">a) dettes non échues de nature :<ul style="list-style-type: none">• fiscales• salariales• socialesb) autres	449.553 832.153 112.186 508.945	

XV. Comptes de régularisation (poste V du passif)

(en euros)	Exercice	
1. Charges à imputer		
2. Produits à reporter	3.664.232	

XVI. Provisions pour autres risques et charges (poste VI A.3. du passif)

(en euros)	Exercice	
Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important		
Provision pour frais de publicité	200.000	

XVII. État des dettes subordonnées (poste VIII du passif)

(en euros)					Exercice	Exercice précédent
A. Pour le poste dans son ensemble						
• dettes envers des entreprises liées					14.000.000	14.000.000
• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation						
B. Charges afférentes aux dettes subordonnées					1.062.600	
C. Indications relatives à chaque emprunt :						
N. Réf.	devise	montant	échéance ou modalité de durée	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité		
	EUR	14.000.000	07.02.2031	a) call chaque année à partir du 7.2.2011 b) emprunt subordonné c) emprunt non convertible		

XVIII. État du capital

	Montants (en euros)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit (poste IX.A. du passif)		
• au terme de l'exercice précédent	41.156.701	
• modifications au cours de l'exercice prélevement sur les réserves disponibles		
• au terme de l'exercice	41.156.701	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions Ordinaires	41.156.701	249.033
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		249.033
Au porteur		
	Montants non appelés (en euros)	Montants appelés non versés (en euros)
B. Capital non libéré	Montant du capital détenu (en euros)	Nombre correspondant d'actions
Actionnaires redevables de libération		
C. Actions propres détenues		
• par l'établissement de crédit lui-même		
• par ses filiales		
D. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de conversion		
• montant des emprunts convertibles en cours		
• montant du capital à souscrire		
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre		
2. Suite à l'exercice de droits de souscription		
• nombre de droits de souscription en circulation		
• montant du capital à souscrire		
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre		
	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachés
E. Capital autorisé non souscrit		
F. Parts non représentatives du capital		
dont :		
• détenues par l'établissement de crédit lui-même		
• détenues par ses filiales		

XIX. Ventilation bilantaire euros – devises

(en euros)	en euro	en devises (contrevaieur en euro)
Total de l'actif	938.176.405	104.052.982
Total du passif	939.325.392	102.903.995

XX. Opérations fiduciaires visées à l'art. 27 ter §1 alinea 3

(en euros)	Exercice
Postes concernés de l'actif et du passif	

XXI. État des dettes et engagements garantis

(en euros) <i>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement de crédit sur ses actifs propres</i>	<i>Hypothèques</i> (1)	<i>Gages sur fonds de commerce</i> (2)	<i>Gages sur d'autres actifs</i> (3)	<i>Sûretés constituées sur des actifs futurs</i> (4)
A) Pour sûretés de dettes et engagements de l'établissement de crédit 1. Postes du passif 2. Postes du hors bilan				
B) Pour sûretés de dettes et engagements de tiers 1. Postes du passif 2. Postes du hors bilan Dépôt gages et consignations			2.020.000	

(1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure

(2) Montant de l'inscription

(3) Valeur comptable des actifs gagés

(4) Montant des actifs en cause

XXII. État des passifs éventuels et engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit (postes I et II du hors bilan)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
• Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	0	0
• Total des passifs éventuels pour d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
• Total des engagements envers des entreprises liées		
• Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		

XXIII. Renseignements relatifs aux résultats d'exploitation (poste I à XV du compte de résultats)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. 1. RELEVÉ DES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture	98	91
b) Nombre moyen de personnes inscrites en équivalents temps plein	94,5	104,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	161682	177402
1 Bis. INTÉRIMAIRES ET TRAVAILLEURS MIS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
a) Nombre total à la date de clôture		
b) Nombre moyen de personnes occupées en équivalents temps plein		
c) Nombre effectif d'heures prestées		
d) Frais liés à ces catégories de personnel		
2. FRAIS DE PERSONNEL		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	5.224.974	5.720.431
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	1.156.877	1.551.469
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	108.975	238.598
d) Autres frais de personnel	127.234	154.095
e) Pensions		
3. PROVISIONS POUR PENSIONS		
a) dotations (+)		
b) utilisations et reprises (-)		
B. 1. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventilation du poste XIV du compte de résultat si celui-ci représente un montant important		
Perception loyers	81.139	93.597
Rétrocession marge emprunt subordonné	193.200	193.729
Autres	194.033	678.107
2. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (poste XV du compte de résultats)		
• impôts et taxes	650.759	564.289
• autres charges d'exploitation	46.903	46.229
Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important		
C. RÉSULTATS D'EXPLOITATION RELATIFS À DES ENTREPRISES LIÉES		
Produits	1.885.353	518.405
Charges	951.941	3.017.784

(en euros)	Exercice		Exercice précédent	
	Sièges Belges	Sièges étrangers	Sièges Belges	Sièges étrangers
D. PRODUITS D'EXPLOITATION SELON LEUR ORIGINE				
I. Intérêts et produits similaires	29.544.140		31.110.139	
III. Revenus de titres à revenu variable				
• D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	21.482			
• et autres titres à revenu variable				
• De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
• D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	802		5.012	
IV. Commissions perçues	3.686.902		3.472.030	
VI. Bénéfices provenant d'opérations financières				
• du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	466.076		0	
• de la réalisation de titres de placement	242.303		339.618	
XIV. Autres produits d'exploitation	468.372		965.433	

Remarques:

En ce qui concerne les sièges étrangers, une ventilation par catégorie d'activité et marché géographique doit figurer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'établissement de crédit, ces catégories de marché diffèrent entre eux de façon considérable. Les postes III B, et C, du compte de résultats doivent en annexe au document normalisé, être ventilés géographiquement par référence au lieu du siège principal des entreprises concernées.

XXIV. Relevé des opérations hors bilan à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers non constitutives d'engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit au sens du poste II du hors bilan

(en euros) Types d'opérations	Montant en fin d'exercice	Dont opérations ne constituant pas des opérations de couverture affectée
1. Sur valeurs mobilières		
• achats et ventes à terme de valeurs mobilières et titres négociables		
2. Sur devises (a)	12.317.000	
• opérations de change à terme		
• swaps de devises et d'intérêts		
• futures sur devises		
• options sur devises		
• contrats de taux de change à terme		
3. Sur autres instruments financiers		
1. Sur intérêts (b)	32.400.000	
• swaps de taux d'intérêt		
• opérations interest futures		
• contrats à terme de taux d'intérêt		
• options sur taux d'intérêt		
2. Autres achats et ventes à terme (c)		
• autres contrats d'options		
• autres opérations de futures		
• autres achats et ventes à terme		

(a) Montants à livrer

(b) Nominal/ Notionnel

(c) Prix d'achat/de vente convenu entre parties

XXV. Résultats exceptionnels

(en euros)	Exercice	
A. Plus-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées		
Moins-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées		
B. Autres produits exceptionnels : (poste XVII.E. du compte de résultats)		
Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important		
Plus-value sur cession immeuble	671.047	
Autres charges exceptionnelles		
(poste XVIII.E. du compte de résultats)		
Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important		

XXVI. Impôts sur le résultat

(en euros)	Exercice	
A. VENTILATION DU POSTE XX.A. DU COMPTE DE RÉSULTATS		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice		
a. Impôts et précomptes dus ou versés	65	
b. Excédents de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif		
c. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV.B du passif) au titre de dettes fiscales		
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs		
a. Suppléments d'impôts dus ou versés		
b. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV du passif) ou provisionnés (portés au poste VI.A2. du passif)		
B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITÉS ENTRE LE BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS exprimé dans les comptes ET LE BÉNÉFICE TAXABLE ESTIMÉ, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)		
C. INCIDENCE DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (DANS LA MESURE OU CES INDICATIONS SONT IMPORTANTES POUR L'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT)		
1. Latences actives :		
pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs au 31.12.2005	39.910.293	
2. Latences passives :		

XXVII. Autres taxes et impôts à charge de tiers

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, TAXES D'ÉGALISATION ET TAXES SPÉCIALES PORTÉES EN COMPTE :		
1. A l'entreprise (déductibles)		
2. Par l'entreprise		
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS AU TITRE DE :		
1. Précompte professionnel	193.400	9.025
2. Précompte mobilier	84.154	123.650

XXVIII. Droits et engagements hors bilan non visés par les états repris dans cette section, ni par les postes de hors bilan

(en euros)	Exercice
<p>A. ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</p> <p>B. LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</p> <p>C. LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE</p> <p>La pension complémentaire est financée par des cotisations perçues sur les salaires des membres du Personnel et par une contribution patronale, ainsi qu'une dotation annuelle à un fonds de pension.</p> <p>Pensions dont le service incombe à l'établissement de crédit lui-même</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant estimé des engagements résultant pour l'établissement de crédit de prestations déjà effectuées • Bases et méthodes de cette estimation 	

XXIX. Relations financières avec

(en euros)	Exercice
<p>A. LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS</p> <p>B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT SANS ÊTRE LIÉES À CELUI-CI.</p> <p>C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITÉES SOUS B.</p> <p>A. 1. Créances existant à leur charge</p> <p>2. Passifs constitués en leur faveur</p> <p>3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</p> <p>Conditions principales relatives aux postes A1, A2 et A3.</p> <p>B. 1. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux administrateurs et gérants • aux anciens administrateurs et anciens gérants 	<p style="text-align: right;">324.700</p> <p style="text-align: right;">77.000</p>

Banca Monte Paschi Belgio S.A. Bilan social Au 31 décembre 2005

I. État des personnes occupées

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL				
	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partie (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en en équivalents temps plein (ETP) (exercice)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	93	1,5	94,5(ETP)	103(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	157.935	3.447	161.382 (T)	177.403 (T)
Frais de personnel (en milliers d'euros)	6.100.833	105.347	6.206.180(T)	7.093(T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'euros)			271(T)	435(T)
2 A la date de clôture de l'exercice		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		96	2	97
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée		80	2	81
Contrat à durée déterminée		15		15
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
Contrat de remplacement		1		1
c. Par sexe				
Hommes		61		61
Femmes		35	2	36
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de Direction		5		5
Employés		90	2	91
Ouvriers		1		1
Autres				
B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE				
	1. Personnel intérimaire		2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise	
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de personnes occupées				
Nombre effectif d'heures prestées				
Frais pour l'entreprise (en euros)				

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein

A. ENTRÉES			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	23		23
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	5		5
Contrat à durée déterminée	18		18
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes: primaire			
secondaire	5		5
supérieur non universitaire	4		4
universitaire	5		5
Femmes: primaire			
secondaire	3		3
supérieur non universitaire	3		3
universitaire	3		3
	<i>1. Temps plein</i>	<i>2. Temps partiel</i>	<i>3. Total en équivalents temps plein</i>
B. SORTIES			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	16		16
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	4		4
Contrat à durée déterminée	12		12
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes: primaire			
secondaire	5		5
supérieur non universitaire	3		3
universitaire	2		2
Femmes: primaire			
secondaire	3		3
supérieur non universitaire	2		2
universitaire	1		1
d. Par motif de fin de contrat			
Pension			
Prépension			
Licenciement	2		2
Autres motifs	14		14

dont : le nombre de personnes qui continuent, au-moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

III. État concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI			
1. Mesures comportant un avantage financier (*)			
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps			
1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)			
1.5. Maribel social			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	93	92,8	147.666
1.7. Programmes de transition professionnelle			
1.8. Emplois services			
1.9. Convention emploi-formation			
1.10 Contrat d'apprentissage			
1.11 Convention de premier emploi			
2. Autres mesures			
2.1. Stage de jeunes			
2.2. Contrats de travail successifs conclu pour une durée déterminée			
2.3. Prépension conventionnelle			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociales des travailleurs à bas salaires	2	2	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :			
Total exercice	93	92,8	

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Formation des travailleurs, à charge de l'employeur		
1. Nombre de travailleurs concernés	46	29
2. Nombre d'heures de formation suivies	2976	1451
3. Coût pour l'entreprise	109.639	41.124

V. Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la Loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

	Hommes	Femmes
Activité de formation, d'accompagnement ou de tutorat		
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités		
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités		
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités		

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant